




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21312-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.536**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : REQUALIFICATION DE L'ECOLE LI CAMPANETTO AUX MILLES - CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REQUALIFICATION DE L'ECOLE LI CAMPANETTO AUX MILLES - CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville souhaite se doter d'une médiathèque sur le secteur des Milles, afin de répondre à la demande des usagers. Cette médiathèque permettra aux habitants du quartier de bénéficier de tout le savoir faire de la Bibliothèque Méjanès.

Cet équipement, complémentaire et innovant, a vocation à gagner de nouveaux publics et favoriser l'accès à la culture de la population de ce quartier. Il offrira une large gamme d'activités en adéquation avec l'évolution des pratiques culturelles de la population.

Dans le cadre des dispositifs de la communauté du pays d'Aix d'aide à la construction, l'extension et l'équipement des médiathèques municipales mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°2010-A091 du 24 juin 2010, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement pour soutenir sa politique culturelle par la réalisation de cette médiathèque.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Ce fonds de concours, correspondant à 40% des dépenses prévisionnelles, se répartit de la façon suivante :

MEDIATHEQUE LI CAMPANETTO	2012	2013	Total de l'opération 2012-2013	Estimation Globale travaux DCM 2012.407 Du 10/04/2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	418 060,00	418 060,00	836 120,00	836 120,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	167 224,00	167 224,00	334 448,00	334 448,00 40%

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours incitatif d'investissement d'un montant de 167 224,00 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles 2012 auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour la construction de la médiathèque Li Campanetto
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention de fonds de concours incitatif d'investissement qui sera passée, relativement à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que tout document afférent à ces dossiers.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.536 - REQUALIFICATION DE L'ECOLE LI CAMPANETTO AUX MILLES -
CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX -
TRANCHE 2012**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**